



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un février le Conseil de Communauté régulièrement convoqué le douze février deux mille dix-neuf, s'est réuni en la commune de Perpignan, au Siège de la Communauté Urbaine sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Pujol.

ETAIENT PRESENTS : Joëlle ANGLADE, Daniel BARBARO, Virginie BARRE, André BASCOU, Jean-Paul BATLLE, Xavier BAUDRY, Mohamed BELLEBOU, Jean-Paul BILLES, Jean-Louis BOURDARIOS, François CALVET, Philippe CAMPS, Jean-Louis CHAMBON, Francis CLIQUE, Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Alain DARIO, Isabelle DE NOELL-MARCHESAN, Bernard DUPONT, Roger FERRER, Philippe FOURCADE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Roger GARRIDO, Laurent GAUZE, Christine GAVALDA-MOULENAT, Alain GEBHART, Patrick GOT, Yves GUIZARD, Mohamed IAOUADAN, Guy ILARY, Francis IZART, Brice LAFONTAINE, Bruno LEMAIRE, José LLORET, Daniel MACH, Bénédicte MARCHAND, Théophile MARTINEZ, Marc MEDINA, Véronique OLIER, Pierre PARRAT, Jean-Claude PINGET, Jean-Marc PUJOL, Richard PULY-BELLI, François RALLO, Roger RIGALL, Pierre ROIG, Viviane SALLARES, Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, Dominique SCHEMLA, Suzy SIMON-NICAISE, Jacqueline TARRIUS, Rolland THUBERT, Bruno VALIENTE, Robert VILA, Marcel ZIDANI.

ETAIENT REPRESENTES : Louis ALIOT ayant donné pouvoir à Bruno LEMAIRE, Nathalie BEAUFILS ayant donné pouvoir à Joëlle ANGLADE, Annabelle BRUNET ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Fatima DAHINE ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Clotilde LAFFONT ayant donné pouvoir à André BASCOU, Bernard LAMOTHE ayant donné pouvoir à Alain GEBHART, Alexandra MAILLOCHAUD ayant donné pouvoir à Francis CLIQUE, Patrick PASCAL ayant donné pouvoir à Roger GARRIDO, Michel PINELL ayant donné pouvoir à Suzy SIMON-NICAISE, Brigitte PUIGGALI ayant donné pouvoir à Richard PULY-BELLI, Catherine PUJOL ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mireille REBECCQ ayant donné pouvoir à Rolland THUBERT, Jean ROQUE ayant donné pouvoir à Madeleine GARCIA-VIDAL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Olivier AMIEL, Nicole AMOUROUX, Pierre-Olivier BARBE, Hervé BLANCHARD, Chantal BRUZI, Jean-François CARRÈRE, Francine ENRIQUE, Jessica ERBS, Michelle FABRE, Alain FERRAND, Clotilde FONT, Alain GOT, Marlène GUBERT OETJEN, Jacqueline IRLES, Monique MORELL-BOURRET, Danièle PAGÈS, Vanessa PAYA, Charles PONS, Stéphane RUEL, Jean-Claude TORRENS, Philippe VIDAL, Jean VILA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie BARRE

ETAT DES PRESENTS EN COURS DE SEANCE

M. Philippe VIDAL, M. Jean VILA, Mme Vanessa PAYA qui donne procuration à M. Jean VILA, M. Olivier AMIEL, M. Hervé BLANCHARD, M. Jean-Claude TORRENS, M. Stéphane RUEL, M. Pierre-Olivier BARBE qui donne procuration à M. Stéphane RUEL, Mme Chantal BRUZI, M. Alain GOT et Mme Marlène GUBERT OETJEN sont présents à compter du dossier « Rapport annuel sur la situation en matière de Développement Durable – Année 2018 ».

Mme Francine ENRIQUE est présente à compter du dossier « Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes ».

M. Alain FERRAND, Mme Monique MORELL-BOURRET, Mme Danièle PAGES, M. Louis ALIOT, Mme Jessica ERBS, Mme Michelle FABRE et Mme Nicole AMOUROUX qui donne procuration à Mme Michelle FABRE sont présents à compter du dossier « Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019 ».

M. Jean-Louis BOURDARIOS, Mme Isabelle DE NOEL MARCHESAND, Mme Véronique OLIER qui donne procuration à M. François CALVET, M. Stéphane RUEL qui donne procuration à Mme Chantal BRUZI,

M. Olivier BARBE, M. Olivier AMIEL qui donne procuration à M. Laurent GAUZE, Mme Danièle PAGES qui donne procuration à Mme Francine ENRIQUE, M. Alain GEBHART qui donne procuration à Mme Vivianne SALLARES et M. Bernard LAMOTHE sont absents à compter du dossier « Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019 ».

M. Marcel ZIDANI qui donne procuration à M. Jean-Marc PUJOL, M. Roger GARRIDO, M. Patrick PASCAL, M. Laurent GAUZE qui donne procuration à M. Pierre ROIG et M. Olivier AMIEL sont absents à compter du dossier « Avis de dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire de la commune de Perpignan ».

M. Louis ALIOT qui donne procuration à M. Bruno LEMAIRE est absente à compter du dossier « Commune de Perpignan – Orlène – Avenant à la convention de portage avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée (acquisition NOUEN) ».

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID qui donne procuration à M. Dominique SCHEMLA et M. Brice LAFONTAINE sont absents à compter du dossier « DSP Transports Urbains – Actualisation du règlement d'exploitation du Transport Sur Réservation (TSR) ».

M. Daniel BARBARO est absent à compter du dossier « Commune de Toulouges – Rues Berlioz Bizet et Vidal – Avenant n° 1 à la convention tripartite d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux secs avec la commune et le SYDEEL 66 ».

M. Yves GUIZARD qui donne procuration à Mme Virginie BARRE est absent à compter du dossier « Remboursement des avances du budget principal aux budgets annexes 08 Zones d'activités économiques et 09 immobilier d'entreprises pour les zones Catana et Agrosud ».

Mme Suzy SIMON-NICAISE qui donne procuration à M. Mohamed IAOUADAN et M. Michel PINELL sont absents à compter du dossier « Vote des ratios 2019 ».

Mme Francine ENRIQUE et Mme Danièle PAGES sont absentes à compter du dossier « Actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2019 ».

Information au Conseil de Communauté des décisions prises par délégation.

RECAPITULATIF DES MARCHES 2018 INFÉRIEURS A 90 000 € HT :

| NUMERO DE MARCHÉ | Libellé du marché | COMMUNE | TITULAIRE | CODE POSTAL | MONTANT INITIAL EN € H.T |
|------------------|---|--|--|-------------|--------------------------|
| 2018088 | Révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) | PMMCU | MLN CONSEIL/MODAAL | 69130 | 49 850,00 € |
| 2018093 | Fourniture d'un buffet d'înatore et de prestations de service pour la cérémonie des vœux aux personnels | PMMCU | LA DEVEZE | 66450 | 15 480,00 € |
| 2018097 | Travaux de requalification de l'Avenue des Fenouilles et de l'Avenue du Conflent et l'Allée des Magnolias à Sainte Marie de la Mer (réseau pluvial) | SAINTE MARIE | EUROVIA L-R | 66270 | 29 428,40 € |
| 2018099 | Travaux de rechargement d'un canal pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable | ESTAGEL, LATOUR DE FRANCE, MONTNER | TAEH | 66180 | 28 072,00 € |
| 2018100 | Aménagement d'un plateau dédié à une Pépinière d'Entreprise - 280 Rue James Watt - Tecnosud 21 (6 Lots) | PERPIGNAN | Lot n° 1 DA COSTA 66380 19.500,00 € Lot n°2 GENIE CLIM 66000 7.363,00 € Lot n° 3 C2A 66000 12.073,59 € Lot n° 4 STAL ALU 66140 3.250,00 € Lot n°5 DECAL 66240 6.000,00 € Lot n°6 BL RENOVATION 66680 8.189,95 € | | |
| 2018105 | Aménagement de la Place David VIDAL | BOMPAS | MALET S.A. | 66000 | 76.703,62 € |
| 2018106 | Aménagement de l'accès aux Résidences Barrera, Confidences et Platanes | BOMPAS | MALET S.A. | 66000 | 84.758,73 € |
| HM180023 | SDA HYD ET PLUV | PERPIGNAN | BE2T | 66000 | 23.394,00 € |

DECISIONS DU PRESIDENT :

| | |
|---------------|---|
| DECP/2018/530 | Note d'honoraires SCP Vuillemin-Chazel-Bouley - Procès-verbal de constat à l'encontre de la société 4ème Nature Marché Agroalimentaire Saint Charles - Perpignan |
| DECP/2018/531 | Commune de Baixas - Aire de lavage agricole - Acquisition d'un terrain au GFA L'ALZINE |
| DECP/2018/532 | Commune de Toulouges - Gestion des effluents rejetés dans le réseau d'eaux usées - Convention spéciale de déversement entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et l'entreprise SAS Brasserie MILLES |
| DECP/2018/533 | Commune de Toulouges - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Toulouges relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/534 | Commune de Villelongue de la Salanque - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Villelongue de la Salanque relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/535 | Canet en Roussillon - Travaux de protection contre les crues de la Têt - Convention Communauté Urbaine PMM/CD66/Mairie concernant le transfert de maîtrise d'ouvrage et la gestion ultérieure des ouvrages sous la Route Départementale 81 |
| DECP/2018/536 | Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Estève à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre de la compétence voirie |
| DECP/2018/537 | Désignation d'un avocat chargé d'assister et de représenter Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine dans le cadre d'un recours devant la CAA de Marseille - Requête en annulation partielle introduite par M. et Mme ACQUAVIVA contre le jugement n° 1605142 du TA de Montpellier du 28 juin 2018- Instance 18MA03742 |
| DECP/2018/538 | Commune de Saint-Estève - Rue et impasse des Jonquilles - Acquisition d'une parcelle aux consorts TICHADOR - FIGUERES |
| DECP/2018/539 | Commune de Baixas - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Baixas relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/540 | Commune de Canohès - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Canohès relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/541 | Commune d'Espira de l'Agly - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune d'Espira de l'Agly relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/542 | Commune de Le Barcarès - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Le Barcarès relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/543 | Commune de Le Soler - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Le Soler relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/544 | Commune de Pézilla-la-Rivière - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Pézilla-la-Rivière relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/545 | Commune de Ponteilla-Nyls - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Ponteilla-Nyls relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/546 | Commune de Saint-Estève - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Saint-Estève relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/547 | Commune de Saint-Feliu d'Avall - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Saint-Feliu d'Avall relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |

| | |
|---------------|---|
| DECP/2018/548 | Commune de Saint Laurent de la Salanque - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Saint Laurent de la Salanque relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/549 | Commune de Saint-Nazaire - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Saint-Nazaire relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/550 | Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Création d'une régie prolongée d'avances et de recettes pour la Taxe de Séjour Communautaire |
| DECP/2018/551 | Politique de la Ville - subvention à l'association AIRDIE |
| DECP/2018/552 | Commune de Perpignan - Berges de la Têt - Acquisition d'une parcelle à la SCI MARIOL |
| DECP/2018/553 | Commune de Cabestany - Résidence Le Moulinas - Acquisition de parcelles à l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales |
| DECP/2018/554 | Convention de mandat avec la SPL Perpignan Méditerranée portant sur les études et les travaux de déplacement de la déchèterie sur la commune de Le Barcarès |
| DECP/2018/555 | Commune de Saint-Estève - Rue et impasse des Jonquilles - Acquisition d'une parcelle à Monsieur Michel GINESTE |
| DECP/2018/556 | Communes de Bompas et cases de Pène - Réalisation des diagnostics des forages ' les vignes ' et ' notre dame de Pène ' - Demande de subvention |
| DECP/2018/557 | Commune de Villeneuve de la Raho - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Villeneuve de la Raho relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/558 | Commune de Perpignan - Accompagnement Pépinière d'entreprises - Convention d'hébergement à titre gracieux avec M. Hervé JARRIER-PERRIN pour l'entreprise COURSI FRANCE dite COURSICAB |
| DECP/2018/559 | Commune de Perpignan - Berges de la Têt - Acquisition d'une parcelle à Mme CURTIL-ROSSILLON |
| DECP/2018/560 | Commune de Sainte-Marie la mer - Convention entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Sainte-Marie la mer relative aux travaux de pluvial réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/561 | Commune de Perpignan - Travaux d'aménagement de la continuité écologique sur les seuils du pont Joffre et du passage à gué situés sur la commune de Perpignan avec valorisation paysagère au regard de la mise en synergie avec le projet d'aménagement des berges de la Têt - Demandes de subventions |
| DECP/2018/562 | Réaménagement des emprunts n°A1708291 et n°A1709688 conclus avec la caisse d'épargne - Modification des périodicités |
| DECP/2018/563 | Désignation d'un avocat chargé d'assister et de représenter Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine dans le cadre d'un recours devant le TA de Montpellier - Requête en annulation introduite par la SAS 4EME NATURE contre la notification d'opposition à tiers détenteur du 17 août 2018 - Instance 1804932-4 |
| DECP/2018/564 | Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la commune de Saint-Nazaire à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, au titre de la compétence voirie |
| DECP/2018/565 | Approbation de la convention spécifique de partenariat avec la Chambre d'agriculture pour le développement du marché de gros de Perpignan Méditerranée Métropole |
| DECP/2018/566 | Vallée de la Têt - Territoire Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Réalisation d'une étude hydrogéologique et géophysique des alluvions du quaternaire - Approbation de la modification n°1 au marché n°2017 003 |
| DECP/2018/567 | Commune de Canohès-Réaménagement de voirie et renouvellement des réseaux humides du quartier des fleurs -marché de travaux n° 2017135-Avenants n°1 lot 1 et lot 2 |
| DECP/2018/568 | Convention de partenariat entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture (OMJC) de la Commune de Toulouges pour la mise à disposition à titre gracieux de la Salle Joan Pau Giné du Centre Culturel El Mil.lenari |
| DECP/2018/569 | Convention de mise à disposition d'une salle du Conservatoire à Rayonnement Régional par |

| | |
|---------------|---|
| | la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole à l'association L'accent Lyrique |
| DECP/2018/570 | Protocole de résiliation d'une convention d'occupation entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la Société Infracos |
| DECP/2018/571 | Convention de partenariat entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, le rectorat de l'Académie de Montpellier et le lycée Notre Dame de Bon Secours à Perpignan |
| DECP/2018/572 | Commune de Perpignan - Marché de Gros - Halle Grossistes - Renouvellement de convention de mise à disposition avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Pyrénées-Orientales |
| DECP/2018/573 | Subvention 2018 de Perpignan Méditerranée Métropole au Syndicat des Métiers d'Art et de Création dans le Cadre du Soutien de l'Homologation de l'Indication Géographique ' Grenat de Perpignan ' |
| DECP/2018/574 | Subvention ANRU pour l'étude sur les freins à la mobilité |
| DECP/2018/577 | Acquisition d'un contrat de maintenance des outils 'serveur' et 'desktop' ESRI du SIG communautaire - Marché n°2018107 - Désignation du titulaire |
| DECP/2018/575 | Accord Cadre à bons de commande de réalisation de diagnostic d'ouvrages de prélèvement d'eau potable sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole (n°2018039) - Modification n°1 du contrat portant sur la création de prix nouveaux |
| DECP/2018/576 | Note d'honoraires SCP Vuillemin-Chazel-Bouley - 2ème Procès-verbal de constat à l'encontre de la société 4ème Nature Marché Agroalimentaire Saint Charles - Perpignan |
| DECP/2018/578 | Convention relative au fonctionnement du Service éclairage public, pour le montage et le démontage des décorations de Noël entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et les communes de Sainte Marie La Mer et de Bompas membres du Pôle Salanque |
| DECP/2018/579 | Note d'honoraires SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD - Procédure d'expulsion d'un groupe de familles appartenant à la communauté des gens du voyage occupant illicitement l'aire d'accueil sise sur la commune de Cabestany |
| DECP/2018/580 | Convention de Programmation et de Suivi des déploiements FttH - Approbation de la Convention cadre |
| DECP/2018/581 | Note d'honoraires SCP MILLET-BOURRET - Procès-verbal de constat d'affichage de la délibération du Conseil de communauté portant déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section IL n°911, 913, 877 et 878 à Perpignan |
| DECP/2018/582 | Désignation d'un Avocat pour déposer une requête auprès du Tribunal de Grande Instance de Perpignan en vue d'obtenir une ordonnance aux fins d'expulsion - Occupation illicite de l'aire d'accueil des gens du voyage sise Chemin des Coulevres sur la commune de Cabestany |
| DECP/2018/583 | Convention financière entre le Syndicat Agly Verdoube et Perpignan Méditerranée Métropole portant reversement de la dotation touristique dans le cadre du transfert de la compétence Promotion du tourisme |
| DECP/2018/584 | Convention financière entre Perpignan Méditerranée Tourisme et Perpignan Méditerranée Métropole portant reversement d'une fraction de taxe de séjour dans le cadre du transfert de la compétence Promotion du tourisme |
| DECP/2018/585 | Désignation d'un Avocat pour assister et représenter PERPIGNAN MÉDITERRANÉE METROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE devant le Tribunal de Grande Instance de Perpignan - Action en responsabilité civile de Monsieur Bernard LANGLAIS, représentant de la société CAPVANTAGE |
| DECP/2018/586 | Note d'honoraires SCP BRUNEL-PERET ET RUMEAU-FOURQUET - Signification d'une mise en demeure à Monsieur Bernard LANGLAIS, représentant légal de la société CAPVANTAGE |
| DECP/2018/587 | Convention de mise à disposition d'une salle du Conservatoire à Rayonnement Régional Perpignan Méditerranée à l'association "Ligue de l'enseignement, Fédération Départementale des Pyrénées-Orientales (FOL)" |
| DECP/2018/588 | Désignation d'un Avocat pour assister et représenter PERPIGNAN MÉDITERRANÉE METROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE devant le Tribunal de Commerce de Perpignan relativement au redressement judiciaire de la société NEW EAS - dossier n°2017RJ0529 |
| DECP/2018/589 | Souscription auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée d'un emprunt de 18 000 000 € pour le financement des investissements 2019 |

| | |
|---------------|--|
| DECP/2018/590 | Avenant n°1 à la convention pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques "Bompas place David Vidal et Salle des Fêtes" |
| DECP/2018/591 | Avenant de transfert au marché n°2017017 Entretien, réparation et fourniture de pièces détachées du parc automobile de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine |
| DECP/2018/592 | Convention de collaboration entre l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) agissant pour le compte du Centre de Recherches sur les Sociétés et Environnements en Méditerranée (CRESEM) et Perpignan Méditerranée Métropole dans le cadre de son programme d'Objectifs de Développement Durable, pour l'organisation d'un colloque international |
| DECP/2018/593 | Perpignan Méditerranée Métropole - Convention d'appui technique avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen concernant la mise en œuvre des mesures compensatoires relatives à Euphorbia terracina dans le cadre des travaux du pôle nautique à Canet en Roussillon |
| DECP/2018/594 | Marché négocié n°2018101 relatif à la fourniture d'emplacements de parking de stationnement pour les besoins de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - désignation du titulaire |
| DECP/2019/595 | Désignation d'un avocat en vue d'assister et de représenter PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE - Requête en appel introduite par Monsieur et Madame NEREL contre le jugement n°1702585 du 25 septembre 2018 rendu par le TA de Montpellier - Instance 18MA04924 |
| DECP/2019/596 | Convention de mise à disposition de services entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la commune de Canet en Roussillon |
| DECP/2019/597 | Désignation d'un avocat chargé d'assister et de représenter Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine dans le cadre d'un recours devant le TA de Montpellier - Requête en annulation introduite par la SARL PRIMAGROUPE contre la décision du Président (DECP/2018/383) DU 20 septembre 2018 portant résiliation du marché public n°2015107 - Instance 1805945-4 |

DECISIONS DU BUREAU :

| | |
|------------------|---|
| DECB/2018/12/171 | Commune de Le Soler - Sainte Eugénie - Autorisation de cession à la SCI JADHE |
| DECB/2018/12/172 | Commune de Perpignan - Tecnosud 2 - Cession de terrain à la SARL VH - Complément de prix |
| DECB/2018/12/173 | Commune de Perpignan - Bel Air - Autorisation de cession à la SCI PPL |
| DECB/2018/12/174 | Commune de Toulouges - Naturopole 3 - Autorisation de cession à la SCI TOULOUGES INVEST |
| DECB/2018/12/175 | Commune de Perpignan - Tecnosud 1 - Crédit bail avec la SARL EAU SEA BLEUE - Levée de l'option d'achat |
| DECB/2018/12/176 | Subvention Complémentaire de Perpignan Méditerranée Métropole à l'Association Nautipole Méditerranée Pour l'organisation du Salon "Occasions du Multicoque" Pour l'Année 2018 |
| DECB/2018/12/177 | Commune de Canet en Roussillon - Pôle Nautique - Autorisation de cession à M. Laurent RICARD |
| DECB/2018/12/178 | Commune de Torreilles - La Madraguère - Autorisation de cession à Mr et Mme ROCA |
| DECB/2018/12/179 | Commune de Saint Estève - Marché n° 2018016 - Avenant n°1 fixant la rémunération de l'étude de faisabilité contournement sud |
| DECB/2018/12/180 | Commune Villeneuve de la Raho - Convention relative à l'entretien des ouvrages pluviaux. |
| DECB/2018/12/181 | Commune de Perpignan - Travaux de renouvellement des réseaux humides de l'avenue Maréchal Joffre - Marché n°2017004 - Modification n°1 |
| DECB/2018/12/182 | Commune de Perpignan - Travaux de renouvellement des réseaux humides avenue Albert Camus - Approbation du dossier de consultation des entreprises et l'estimation financière |

| | |
|------------------|---|
| | des travaux |
| DECB/2018/12/183 | Perpignan Méditerranée Métropole - Es Têt - valorisation des berges de la Têt - approbation du dossier de consultation des entreprises et de l'estimation financière de l'opération |
| DECB/2018/12/184 | Convention d'occupation privative partielle du Château d'eau de Canet Nord (13 avenue de Catalogne à Canet en Roussillon) avec la Société FREE MOBILE |

I - Délibérations adoptées lors du Conseil de Communauté 21 Février 2019

| Numéro de délibération | Objet | Le Conseil de Communauté décide : |
|-------------------------------|--|--|
| DELIB/2019/02/1 | <p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 DECEMBRE 2018 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil de Communauté du 20 décembre 2018 sans réserve ni modification. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| Simple information | <p>RAPPORT 2018 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE ET SES COMMUNES MEMBRES Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><i><u>Le présent rapport est présenté pour information du Conseil de Communauté.</u></i></p> | DE PRENDRE ACTE |
| DELIB/2019/02/2 | <p>RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2018 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE PRENDRE ACTE du Rapport de Développement Durable 2018 de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine <i>Agenda 21 Local France 2013-2019</i>, joint à la délibération ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | DE PRENDRE ACTE |
| DELIB/2019/02/3 | <p>RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE PRENDRE CONNAISSANCE du rapport annuel présenté en annexe à la délibération sur la situation en matière d'égalité hommes femmes. | DE PRENDRE ACTE |
| DELIB/2019/02/4 | <p>DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2019 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2019, ainsi que du débat qui s'est tenu sur la base des éléments dudit rapport, conformément aux dispositions du L2312-1 du CGCT. • DE TRANSMETTRE au Préfet du Département et aux Maires des communes membres de l'EPCL le présent rapport afférent au DOB ; | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |

| | | |
|------------------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | |
| DELIB/2019/02/5 | <p>AVIS DE DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES À L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PERPIGNAN</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER les dérogations à la fermeture des commerces de détail, autorisant ainsi l'emploi de salarié le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an, conformément à la sollicitation de la commune de Perpignan d'ajouter 3 dimanches sur l'année 2019, • DE RENDRE un avis conforme à ces sollicitations, • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions :</u> Aliot Louis, Baudry Xavier, Bellebou Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno, Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude, Pujol Catherine</p> |
| DELIB/2019/02/6 | <p>COMMUNE DE PERPIGNAN - ORLINE - AVENANT À LA CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPFL PERPIGNAN PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE (ACQUISITION NOUEN)</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2019, ainsi que du débat qui s'est tenu sur la base des éléments dudit rapport, conformément aux dispositions du L2312-1 du CGCT. • DE TRANSMETTRE au Préfet du Département et aux Maires des communes membres de l'EPCI le présent rapport afférent au DOB ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/7 | <p>COMMUNE DE PERPIGNAN - ZAE TECNOSUD - PARTICIPATION FINANCIÈRE ET FONCIÈRE DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEUR SUP'ENR - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA RÉGION, PMM ET L'UPVD - RECTIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N°10/12/281 DU 20 DÉCEMBRE 2010, N°11/02/91 DU 21 FÉVRIER 2011 ET N°2013/06/119-1 DU 24 JUIN 2013</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la rectification des délibérations N°10/12/281 du 20 décembre 2010, N°11/02/91 du 21 février 2011 et N° 13/06/119-1 du 24 juin 2013 confirmant la « Région Occitanie » comme bénéficiaire de la subvention de 300 000 € et de la cession gratuite du terrain cadastré zone AUE1 référence HL266 au Plan local d'urbanisme, estimé à 1 114 700 €, pour un total d'aide à la construction de l'école de 1 447 000€. • D'APPROUVER la signature de la convention d'opération tripartite entre les différents partenaires financiers du projet de construction de l'Ecole Sup'Enr, venant confirmer la maîtrise d'ouvrage par la Région et précisant les modalités de financement et de suivi de l'opération. • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |

| | | |
|-------------------------|--|---------------------------|
| | <p>Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | |
| DELIB/2019/02/8 | <p>MOTION POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS DE PÊCHES EN OCCITANIE Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE SOUTENIR la motion de la Région Occitanie en faveur du maintien des activités de pêche en Occitanie. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/9 | <p>DSP TRANSPORTS URBAINS - ACTUALISATION DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION DU TRANSPORT SUR RÉSERVATION (TSR) Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER l'adoption de la mise à jour du règlement d'exploitation du transport sur réservation. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué à signer tout acte utile en la matière. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/10 | <p>PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE ET VÉOLIA METTANT FIN AU LITIGE LIÉ AU SINISTRE APPARU SUR LA NOURRICE DU POSTE DE RELEVAGE DE TÊTE DE LA STEP DE PERPIGNAN Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le protocole d'accord transactionnel réglant entre Perpignan Méditerranée Métropole et VEOLIA l'ensemble des difficultés liées au sinistre apparu sur la nourrice du poste de relevage n° 1 de la STEP de Perpignan ; • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Assainissement en DSP (BA 03) de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/11 | <p>CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DU PROJET DE RECHERCHE DEM'EAU ROUSSILLON Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de subvention relative à la réalisation du projet de recherche DEM'EAUX Roussillon avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ; • D'APPROUVER la participation financière annuelle de Perpignan Méditerranée Métropole au BRGM pour la somme de 285 000 € hors taxes conformément aux conditions précitées ; • D'IMPUTER la dépense correspondante aux Budgets Annexes Eau Potable DSP (BA n°02) et Eau en régie (BA n°04) de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/12 | <p>COMMUNE DE BOMPAS - CONVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DES OUVRAGES PLUVIAUX Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de service pour les ouvrages pluviaux entre Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Bompas, | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |

| | | |
|-------------------------|---|---|
| | <p>pour une durée de 3 ans à compter de 2019, sur la base d'un montant annuel de 64 879,44 € TTC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | |
| DELIB/2019/02/13 | <p>COMMUNE DE TOULOUGES - RUES BERLIOZ BIZET ET VIDAL - AVENANT N°1 À LA CONVENTION TRIPARTITE D'ENFOUISSEMENT ET DE MISE EN ESTHÉTIQUE DES RÉSEAUX SECS AVEC LA COMMUNE ET LE SYDEEL 66</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, la commune de Toulouges et le SYDEEL 66 ; • D'IMPUTER la dépense au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer l'avenant ainsi que tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/14 | <p>DÉFINITION DE LA PROCÉDURE D'INTÉGRATION DES VOIES PRIVÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la procédure d'intégration des voies privées dans domaine public de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'élue délégué en la matière à signer tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/15 | <p>COMMUNE DE LE SOLER - RUE MICHEL CAROLA - DÉSAFFECTATION ET AUTORISATION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2019, ainsi que du débat qui s'est tenu sur la base des éléments dudit rapport, conformément aux dispositions du L2312-1 du CGCT ; • DE TRANSMETTRE au Préfet du Département et aux Maires des communes membres de l'EPCI le présent rapport afférent au DOB ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/16 | <p>PLH - GESTION DÉLÉGUÉE DES AIDES À LA PIERRE - AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU) « HABITER LE CENTRE-VILLE » 2014-2019 PORTANT PROROGATION D'UN AN</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le projet d'avenant n°3 à la convention d'OPAH RU « Habiter le Centre-Ville » 2014-2019, portant prorogation d'un an, entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la Ville de Perpignan ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier, et notamment le projet d'avenant n°3 à la convention d'OPAH RU « Habiter le Centre-Ville » 2014/2019 entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Communauté | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions :</u> Aliot Louis, Baudry Xavier, Bellebou Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno, Marchand Bénédicte, Pinget Jean-</p> |

| | | |
|-------------------------|--|------------------------------|
| | Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la Ville de Perpignan. | Claude, Pujol Catherine |
| DELIB/2019/02/17 | <p>PLH : CONVENTION FONCIERE HABITAT - APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE « BOULEVARD ARAGO » ENTRE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE, LA COMMUNE DE RIVESALTES, L'OPH 66 ET L'EPF OCCITANIE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle « Boulevard Arago » entre Perpignan Méditerranée Métropole, la commune de Rivesaltes, l'OPH 66 et l'EPF Occitanie. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier et notamment le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle « Boulevard Arago » entre Perpignan Méditerranée Métropole, la commune de Rivesaltes, l'OPH 66 et l'EPF Occitanie signé le 16 mars 2016. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/18 | <p>PLH - LANCEMENT DE LA PHASE DE CONCERTATION AU PUBLIC - OPÉRATION DE RHI THIRORI À TORREILLES</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER les objectifs poursuivis par le projet de RHI THIRORI de l'ilot pasteur sur la commune de Torreilles. • D'APPROUVER le lancement de la concertation préalable relative au projet de RHI THIRORI de l'ilot pasteur sur la commune de Torreilles. • D'APPROUVER les modalités de la concertation telles que proposées à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition du public, du pré-projet sous forme d'un dossier d'intentions avec registre pour le recueil des avis : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans les locaux de la Mairie de Torreilles, situés 1 ave de la Méditerranée à Torreilles (bâtiment non accessible aux PMR), ouverture au public : 9 h à 13 h et 14 h à 18 h du lundi au vendredi, ○ Dans les locaux de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine situés au 11, boulevard Saint Assisclé - 66006 Perpignan Cedex (Bâtiment accessible aux PMR), ouverture au public aux heures de bureaux : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au jeudi et de : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 le vendredi, ○ Le public pourra faire connaître ses observations en les consignants dans un registre ouvert à cet effet, aux adresses mentionnées ci-dessus, ou par courrier adressé à Monsieur le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine- Direction des Solidarités 11, boulevard Saint Assisclé - 66006 Perpignan Cedex, • Une réunion publique sera réalisée avant la clôture de la concertation à la mairie de Torreilles, • Les habitants de Torreilles seront informés du début de la concertation et de ses modalités via un avis administratif affiché à la mairie de Torreilles, dans les locaux de Perpignan Méditerranée et publié sur le site internet de la commune de Torreilles et de Perpignan Méditerranée Métropole, | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |

| | | |
|-------------------------|--|----------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • La période de la concertation est fixée du lundi 25 février 2019 au lundi 18 mars 2019. Le terme de la concertation donnera lieu à un bilan dont la synthèse sera reprise par une délibération de clôture du Conseil Communautaire, • Le dossier à disposition du public comprendra notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un plan du périmètre soumis à la concertation, ○ Un document de présentation générale du pré-projet, ○ Un cahier destiné à recueillir les avis. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier. | |
| DELIB/2019/02/19 | <p>COMMUNE DE LE BARCARÈS - AVIS SUR LA CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (ZAD) Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'EMETTRE un avis favorable à la demande de la commune de Le Barcarès de création d'une Zone d'Aménagement Différé dans le secteur de l'embouchure de l'Agly ; • D'EMETTRE un avis favorable à la désignation de la commune de Le Barcarès comme titulaire de l'exercice du droit de préemption dans cette ZAD ; • DE TRANSMETTRE la délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/20 | <p>COMMUNE DE PÉZILLA LA RIVIÈRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL RD 1 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de PUP RD 1 conclue entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et Monsieur Maurice Piferrer prévoyant la prise en charge financière par ce dernier de la fraction du coût des équipements publics programmés correspondant aux besoins des constructions existantes et à édifier sur la parcelle aujourd'hui cadastré AI n°177 ; le montant de cette participation étant évalué à 38 831,33 €. • DE PRECISER qu'en application de l'article L. 332-11-4 du code de l'urbanisme, les constructions à édifier dans le périmètre de la convention de PUP, annexé à la convention, sont exclues du champ d'application de la part intercommunale de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans. • D'IMPUTER les dépenses correspondantes et D'INSCRIRE les recettes correspondantes au Budget Annexe 04 Eau potable en Régie de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tous actes utiles. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/21 | <p>COMMUNE D'ESTAGEL - APPROBATION DE LA 2ÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME. Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Estagel intégrant les adaptations présentées dans le tableau récapitulatif des adaptations « <i>Annexe à la délibération d'approbation de la modification n°2 du PLU d'Estagel</i> », annexé à la | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |

| | | |
|---------------------------|---|---------------------------|
| | <p>présente délibération ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE TRANSMETTRE la délibération accompagnée du dossier de PLU modifié au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de la légalité ; • DE TENIR à la disposition du public la délibération et le dossier joint en Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture ; • DE TENIR à la disposition du public, en Mairie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture le Plan Local d'Urbanisme modifié ; • D'AFFICHER la délibération en Mairie d'Estagel et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pendant un mois ; • D'EFFECTUER les mesures de publicité en vigueur dans un journal diffusé dans le département à la rubrique des annonces légales ; • DE PUBLIER la délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du code général des collectivités territoriales ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. | |
| DELIB/2019/02/22-1 | <p>COMMUNE DE BOMPAS - PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA COMMUNE VERS LE DOMAINE PUBLIC DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - AVENANT N°1</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le principe et la teneur de l'avenant n°1 au procès-verbal et ses annexes, relatif à la mise à disposition gratuite par la commune de Bompas à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine des biens du domaine public routier et ses dépendances ainsi que des parcs et aires de stationnement et ouvrages d'art attenants ; • D'AUTORISER la signature de l'avenant n°1 au procès-verbal des biens mis à disposition par la commune de Bompas au profit de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine avec toutes conséquences de droit y attachées ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/22-2 | <p>COMMUNE DE CANOHÈS - PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA COMMUNE VERS LE DOMAINE PUBLIC DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - AVENANT N°1</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le principe et la teneur de l'avenant n°1 au procès-verbal et ses annexes, relatif à la mise à disposition gratuite par la commune de Canohès à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine des biens du domaine public routier et ses dépendances ainsi que des parcs et aires de stationnement et ouvrages d'art attenants ; • D'AUTORISER la signature de l'avenant n°1 au procès-verbal des biens mis à disposition par la commune de Canohès au profit de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine avec toutes conséquences de droit y attachées ; | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |

| | | |
|---------------------------|--|---------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | |
| DELIB/2019/02/22-3 | <p>COMMUNE DE TORREILLES - PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA COMMUNE VERS LE DOMAINE PUBLIC DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - AVENANT N°1 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le principe et la teneur de l'avenant n°1 au procès-verbal et ses annexes, relatif à la mise à disposition gratuite par la commune de Torreilles à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine des biens du domaine public routier et ses dépendances ainsi que des parcs et aires de stationnement et ouvrages d'art attenants ; • D'AUTORISER la signature de l'avenant n°1 au procès-verbal des biens mis à disposition par la commune de Torreilles au profit de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine avec toutes conséquences de droit y attachées ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/23 | <p>AVENANT N°1 À LA CHARTE ANIMALE 2017-2019 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER l'avenant n°1 à la Charte animale 2017-2019 avec SPA Le CAP Perpignan, SPA La Padrine Torreilles, SPA perpignan sud Route de Prades, Un gîte une gamelle Rivesaltes, ASCPA Perpignan (ancien SOS Animaux), Refuge animalier de Canet en Roussillon (RAC) et L'ASAAP Perpignan /Ille sur Têt ; • D'IMPUTER la dépense au budget principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer l'avenant n°1 à la Charte animale ainsi que tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/24-1 | <p>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE AU SEIN DU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES - ACCEPTATION DU VOTE À MAIN LEVÉE Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ACCEPTER le vote à main levée pour les désignations ci-dessus détaillées. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/24-2 | <p>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE AU SEIN DU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DESIGNER Mme Annabelle BRUNET à la majorité absolue des suffrages exprimés représentant titulaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au sein du Conseil d'administration du Crous de Montpellier Occitanie. • DE DESIGNER M Alain GOT à la majorité absolue des suffrages exprimés représentant suppléant de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au sein du Conseil d'administration du Crous de | D'ELIRE |

| | | |
|---------------------------|---|---------------------------|
| | Montpellier Occitanie. | |
| DELIB/2019/02/24-3 | <p>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN MOULIN À PERPIGNAN - ACCEPTATION DU VOTE À MAIN LEVÉE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ACCEPTER le vote à main levée pour la désignation ci-dessus détaillée. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/24-4 | <p>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN MOULIN À PERPIGNAN</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DESIGNER Mme Virginie BARRE à la majorité absolue des suffrages exprimés représentante de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au sein du Conseil d'administration du Collège Jean Moulin à Perpignan. | D'ELIRE |
| DELIB/2019/02/24-5 | <p>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN MACE À PERPIGNAN- ACCEPTATION DU VOTE À MAIN LEVÉE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ACCEPTER le vote à main levée pour la désignation ci-dessus détaillée. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/24-6 | <p>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN MACE À PERPIGNAN</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DESIGNER Mme Virginie BARRE à la majorité absolue des suffrages exprimés représentante de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au sein du Conseil d'administration du Collège Jean Macé à Perpignan. | D'ELIRE |
| DELIB/2019/02/25 | <p>REMBOURSEMENT AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES IMMOBILIERS D'ENTREPRISES POUR LES ZONES CATANA ET AGROSUD</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le remboursement des avances consenties en 2007 par le Budget Principal aux Budgets Annexes Zones Economiques 08 (80) pour la zone d'AGROSUD (anciennement BA 01) et Zones Immobilières 09 (81) pour la zone de CATANA (anciennement BA 04) ; • D'IMPUTER au Budget Principal 2019 les dépenses correspondantes au budget annexe 08 (80) zone d'activité AGROSUD pour un montant de 46.496,95€ TTC et au budget annexe 09 (81) zone Immobilière CATANA pour un montant de 270.488,13 € TTC ; • D'INSCRIRE au Budget Principal 2019 la recette correspondante au Budget Principal pour un montant total de 316.985,08 € TTC ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |

| | | |
|----------------------------------|---|----------------------------------|
| <p>DELIB/2019/02/26-1</p> | <p>FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE 12 CONSERVATOIRE LE BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2018 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de 9 602 667,83 € du Budget Principal au Budget Annexe 12 Conservatoire pour l'exercice 2018 ; • D'IMPUTER la dépense au Budget Principal et D'INSCRIRE la recette correspondante au Budget Annexe 12 Conservatoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> |
| <p>DELIB/2019/02/26-2</p> | <p>FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE 09 IMMOBILIERS D'ENTREPRISE LE BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2018 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 317 351,84 € du Budget Principal au Budget Annexe 09 Immobilier d'entreprises pour l'exercice 2018 ; • D'IMPUTER la dépense au Budget Principal et D'INSCRIRE la recette correspondante au Budget Annexe 09 Immobiliers d'entreprises de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> |
| <p>DELIB/2019/02/26-3</p> | <p>FLUX FINANCIERS POUR PERMETTRE LE REMBOURSEMENT D'UNE AVANCE ENTRE LE BUDGET ANNEXE 09 IMMOBILIERS D'ENTREPRISES ET LE BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2018 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 270 488,13 € du Budget Principal au Budget Annexe 09 Immobiliers d'entreprises pour l'exercice 2018 ; • D'IMPUTER la dépense au Budget Principal et D'INSCRIRE la recette correspondante au Budget Annexe 09 Immobiliers d'entreprises de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> |
| <p>DELIB/2019/02/26-4</p> | <p>FLUX FINANCIERS POUR PERMETTRE LE REMBOURSEMENT D'UNE AVANCE ENTRE LE BUDGET ANNEXE 08 ZONES ECONOMIQUES ET LE BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2018 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 46 496,95 € du Budget Principal au Budget Annexe 08 Zones Economiques pour l'exercice 2018 ; • D'IMPUTER la dépense au Budget Principal et D'INSCRIRE la recette correspondante au Budget Annexe 08 Zones Economiques de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> |

| | | |
|--------------------------------|--|---|
| <p>DELIB/2019/02/27</p> | <p>VOTE DES RATIOS 2019 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER les ratios d'avancement de grade pour l'année 2019 tels que présentés dans l'annexe jointe à la délibération, • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal et aux Budgets Annexes de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> |
| <p>DELIB/2019/02/28</p> | <p>ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MARS 2019 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER les créations et les suppressions de postes, • D'APPROUVER en conséquence la modification au 1^{er} mars 2019 du tableau des effectifs joint en annexe à la délibération, • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous les actes utiles. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> |
| <p>DELIB/2019/02/29</p> | <p>TABLEAU DES EMPLOIS DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2019 joint en annexe à la délibération, • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous les actes utiles. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Aliot Louis, Baudry Xavier, Bellebou Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno, Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude, Pujol Catherine</p> |
| <p>DELIB/2019/02/30</p> | <p>GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le versement d'une gratification aux étudiants dont la durée du stage est supérieure à 2 mois au sein des services de Perpignan Méditerranée Métropole. • DECIDE d'allouer une enveloppe budgétaire correspondant à 28 mois de stages gratifiés à la hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale. • D'IMPUTER la dépense correspondante au budget principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> |
| <p>DELIB/2019/02/31</p> | <p>APPROBATION DU CONTRAT BOURG-CENTRE OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE POUR LA COMMUNE DE SALEILLES Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le contrat « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » pour la commune de Saleilles joint en annexe à la délibération, | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> |

| | | |
|-------------------------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer chacun de ces contrats. | |
| DELIB/2019/02/32 | <p>PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE - RÉFORME DE VÉHICULES Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la désaffectation des véhicules et matériels réformés suivant la liste annexée à la délibération. • D'APPROUVER la cession à VECTALIA Perpignan Méditerranée en vue de la mise à la destruction des bus réformés appartenant à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • DE DECIDER la rétrocession aux communes des véhicules ou matériels leur appartenant. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué à signer tout acte et à prendre toutes décisions relatives au déroulement de cette concertation. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |
| DELIB/2019/02/33 | <p>THÉÂTRE DE L'ARCHIPEL SCÈNE NATIONALE DE PERPIGNAN - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2021 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE 2018-2021 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le contrat d'objectifs et de moyens pour le Théâtre de l'Archipel Scène nationale de Perpignan pour la période 2018-2021 ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. | <p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions :</u> Aliot Louis, Baudry Xavier, Bellebou Mohamed, Costa-Fesenbeck Marie-Thérèse, Lemaire Bruno, Marchand Bénédicte, Pinget Jean-Claude, Pujol Catherine</p> |
| DELIB/2019/02/34 | <p>CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE MONTSERRAT CABALLÉ - CONVENTION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE D'OCCITANIE EN VUE DE L'ORGANISATION COMMUNE DES ÉPREUVES AUX DIPLÔMES D'ETUDES MUSICALES, CHORÉGRAPHIQUES ET THÉÂTRALES Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de partenariat multipartite entre les établissements d'enseignement artistique labellisés « à rayonnement régional » ou « à rayonnement départemental » de la région Occitanie ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte. | D'APPROUVER A L'UNANIMITE |